



PROCÈS VERBAL
DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)
PLACÉE AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Scrutin du 8 décembre 2022

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le jeudi 8 décembre 2022, à Bruay-la-Buissière, s'est réuni le bureau de vote institué par l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, en date du 15 novembre 2022, dans les conditions prévues par le décret n° 2016-58 du 23 décembre 2016 modifié et composé comme suit :

Président : Monsieur **Joël DUQUENOY**, Président du Centre de Gestion
Secrétaire : Monsieur **Nicolas PICHONNIER**, Vice-président du Centre de Gestion

Représentants des organisations syndicales :
Pour FO, Monsieur **Marc TAVERNE**, délégué de liste
Pour la CGT, Monsieur **David Pochet**, délégué de liste

A 8 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues par le décret n° 2016-58 du 23 décembre 2016 modifié : la liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

NOMBRE D'ENVELOPPES MISES À PART	TOTAL
Non acheminées par La Poste : 0	96
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin : 0	
Ne comportant pas la signature de l'agent et le nom écrit lisiblement : 40	
Parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même fonctionnaire : 0	
Comprenant plusieurs enveloppes intérieures : 1	
Autres cas de nullité : 55	

A 14 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Nombre total d'électeurs inscrits : **3 838**

Nombre total de votants : **974**

Nombre d'enveloppes dans l'urne : **974**

Soit : **25,4%** de participation

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

Nombre de suffrages nuls : **59**

Nombre de suffrages valablement exprimés : **915**

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste FO	445
Liste CGT	470

Attribution des sièges

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire à la commission.

Les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS}}{\text{NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR}} = \frac{915}{8} = \mathbf{114,38}$$

2. Attribution des sièges au quotient

$$\text{Liste FO} = \frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{445}{114,38} = 3,89 \text{ soit : } 3 \text{ sièges}$$

$$\text{Liste CGT} = \frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{470}{114,38} = 4,11 \text{ soit : } 4 \text{ sièges}$$

Soit : **7** sièges attribués

Nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

3. Attribution des sièges à la plus forte moyenne

$$\text{Liste FO} = \frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS} + 1} = \frac{445}{4} = 111,3 \text{ soit : } 1 \text{ siège}$$

$$\text{Liste CGT} = \frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS} + 1} = \frac{470}{5} = 94 \text{ soit : } 0 \text{ siège}$$

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste CGT

Soit : **8** sièges attribués

Nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

4. Répartition des sièges

a. Nombre total de sièges attribués à chaque liste

Liste FO	4 sièges
Liste CGT	4 sièges

b. Désignation des représentants titulaires

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

c. Désignation des représentants suppléants

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

	MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLÉANTS	ORGANISATION SYNDICALE
1	José-Ramon RODRIGUEZ <i>CA des 2 baies en Montreuillois</i>		Vickie MILETTO <i>Beaurains</i>	CGT
2	Olivier LELIEUX <i>Avion</i>		Emeline CARON <i>Avion</i>	CGT
3	Pascal DEFRANCE <i>Liévin</i>		Dominique LESOT <i>CA des 2 baies en Montreuillois</i>	CGT
4	Jules COLLE <i>Saint-Laurent-Blangy</i>		Christophe TESTART <i>Saint-Laurent-Blangy</i>	CGT
5	Vincent ERDMANSKI <i>Billy-Montigny</i>		Arnaud COUVREUR <i>CC d'Osartis-Marquion</i>	FO
6	Stéphanie RAVIDAT <i>SIVOM du Béthunois</i>		Laurent LEFEBVRE <i>CC d'Osartis-Marquion</i>	FO
7	Pierre HOUZIAUX <i>Loison-sous-Lens</i>		Carole DUPONT <i>Bully-lès-Mines</i>	FO
8	Amélie ACCETTONE <i>SIVOM du Béthunois</i>		Sandy GENDILLARD <i>CCAS de Loos-en-Gohelle</i>	FO

Nombre de femmes et d'hommes ayant été élus, par organisation syndicale :

Liste FO	4 femmes	4 hommes
Liste CGT	2 femmes	6 hommes
TOTAL :	6 femmes	10 hommes

Observations et réclamations :

NÉANT

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le jeudi 8 décembre 2022 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Joël DUQUENOY

Président du Centre de Gestion



Le Secrétaire,

Nicolas PICHONNIER

Vice-président du Centre de Gestion

Les représentants des organisations syndicales,

Pour FO

Marc TAVERNE

Pour la CGT

David POCHE